

le Conseil des Territoires du Nord-Ouest, y compris les quatre membres élus, a adopté une résolution où il demandait au gouvernement exactement ce que prévoit l'article à l'étude. (*Applaudissements*) Cette résolution a été adoptée par tous les membres, élus ou nommés. Voilà qui nous a fort influencé, tout comme les instances qu'on nous présente depuis un certain nombre d'années. Le député du Yukon dont le répertoire d'allitérations adjectivales est prodigieux, a tenu des propos dans le style fleuri qui lui est propre. Il a parlé des terribles conditions de colonialismes, qu'il a qualifiées, en anglais, de *colonialistic*. Nous avons découvert hier soir que ce mot n'existe pas.

Le député de Skeena, qui a admis n'avoir jamais mis les pieds dans les Territoires...

**M. Howard:** Je ne l'ai pas « admis », je l'ai dit.

**L'hon. M. Laing:** ... et s'est donné beaucoup de mal pour nous expliquer combien il hésitait à parler d'un sujet qu'il ne possédait pas, en a beaucoup parlé depuis.

**M. Howard:** Si le ministre veut me citer, qu'il me cite fidèlement au lieu de déformer mes propos pour servir ses propres fins.

**L'hon. M. Laing:** Je crois m'en tenir strictement aux paroles...

**M. Howard:** Au contraire, vous les déformez.

**L'hon. M. Laing:** ... que le député à prononcées hier soir.

**M. Howard:** C'est faux.

**L'hon. M. Laing:** J'aimerais lui dire, tout comme aux autres membres du comité, qu'il y a déjà dans la région une autonomie considérable. Et il y a de la liberté, si vous entendez le mot dans le sens du vieil adage que « le roi est mon cousin ». Il y a probablement plus de liberté dans cette partie du pays que dans toute autre. J'ai été renversé des règlements adoptés à la suite d'instances de la population esquimaude. Lorsque je suis allé à Frobisher la première fois, j'ai été étonné d'apprendre que pour une bouteille de whisky, il faut donner sa commande avant une date fixe et l'obtenir un mois plus tard. On a fait des améliorations depuis. On a abrégé le délai à quatre jours, je crois, et l'on me dit qu'aujourd'hui, il n'est plus que de 48 heures.

[L'hon. M. Laing.]

Mais on doit encore attendre quarante-huit heures après avoir placé sa commande pour la recevoir. Monsieur le président, c'est peut être une bonne idée. Ces gens-là sont peut-être plus sages que nous.

Quoi qu'il en soit, ce genre de régie interne est un reflet de l'administration dans tous les Territoires du Nord-Ouest. Nous sommes loin de l'idée généralement répandue qu'Ottawa édicte des règlements et les impose à la population des Territoires. Je crois que dans bien des cas, c'est le contraire.

**M. Barnett:** Monsieur le président, je reconnais qu'à propos de ce projet de loi, j'ai décidé d'écouter et de me renseigner. Bien d'autres membres du comité ont sans doute adopté la même attitude. Le ministre nous a parlé de l'approbation, par le Conseil territorial, de la proposition formulée dans le projet de loi. Lorsque le Conseil a étudié les dispositions prévues à l'article 5, concernant l'adoption d'un nouvel article 19 qui revêt seulement un caractère administratif, au dire du ministre, je me demande s'il a examiné l'autre modification fondamentale touchant la nature même du gouvernement des Territoires. On a signalé plus tôt qu'il était souhaitable d'obtenir les conseils de certains spécialistes nommés par le gouvernement fédéral. Je me suis demandé si, en modifiant le nouvel article 19A, nous ne pourrions pas considérer les membres désignés actuels du Conseil comme des conseillers, au même titre que le commissaire.

Abordant les répercussions constitutionnelles de la mesure, le député de Peace-River a parlé du rapport qui existe entre le cabinet des États-Unis et le président de ce pays. Ces idées me sont venues à l'esprit au cours du débat et je demanderais au ministre si le Conseil territorial a étudié la possibilité de modifier l'article 19A, incorporé à l'article 5 du projet de loi, lorsqu'il a adopté son attitude actuelle relativement à la proposition contenue dans l'article 1.

**Des voix:** Le vote.

**M. Nielsen:** Non. Je ne saurais laisser passer inaperçues les remarques du ministre. En ouvrant le débat hier et de nouveau aujourd'hui, j'ai déclaré que, vu que les questions à l'étude mettent en cause des principes très importants, il fallait les discuter en toute objectivité. (*Exclamations*). C'est ce que j'ai